

## VÉHICULE D'OCCASION DE QUALITÉ

### INSPECTION MÉCANIQUE

#### FORMULAIRE D'INSPECTION POUR VÉHICULE D'OCCASION CERTIFIÉS

Nom de la concession \_\_\_\_\_ Région \_\_\_\_\_ Code concessionnaire \_\_\_\_\_  
 NIV \_\_\_\_\_ Kilométrage courant \_\_\_\_\_ miles \_\_\_\_\_  
 Marque et modèle \_\_\_\_\_ Date de l'inspection \_\_\_\_\_ Année \_\_\_\_\_  
 N° du DT à l'inspection du véhicule \_\_\_\_\_

Les inspections suivantes doivent être effectuées avant la vente de tout contrat pour véhicule d'occasion admissible. Les demandes de règlement soumises à Chrysler Canada (contrats de services) pour les composantes couvertes qui auraient pu ou qui auraient été réparées avant la vente du contrat au client, seront l'entière responsabilité du concessionnaire vendeur. Outre ces exigences, tous les points de l'inspection de sécurité prescrite par le gouvernement doivent également être vérifiés.

- 1. INSPECTION INITIALE**
- La date de mise en service originale du véhicule remonte à moins de six ans.
  - Le véhicule a moins de 180 000 km.
  - Le compteur kilométrique n'accuse aucun signe d'altération et le kilométrage semble correspondre à l'état général du véhicule.
  - La ou les défaillances décelées par l'analyseur au moment du diagnostic ont été réparées, s'il y avait lieu.
- 2. SOUS LE CAPOT**
- Le bloc moteur, la (les) culasse(s), les tubulures d'admission et d'échappement n'ont pas de fissures, de dommage ni de réparations qui, de toute évidence, ont été mal faites.
  - Le filtre et l'huile ont été remplacés au moment de l'inspection.
  - Les fuites d'huile, si elles existaient, ont été réparées.
  - Le liquide de transmission automatique est au niveau prescrit et n'accuse aucun signe d'additifs ou de matières étrangères, ni est-il décoloré.
  - Le système de refroidissement a été vérifié sous pression et n'indique aucun signe de fuites, d'additifs ni de tuyaux défectueux.
  - Faites une vérification de la compression des cylindres. Inscrivez toutes les lectures.
- Méthode de vérification : Équilibre des cylindres
- ou
- Test de compression
- 1 \_\_\_\_\_ 2 \_\_\_\_\_ 3 \_\_\_\_\_ 4 \_\_\_\_\_ 5 \_\_\_\_\_
- 6 \_\_\_\_\_ 7 \_\_\_\_\_ 8 \_\_\_\_\_ 9 \_\_\_\_\_ 10 \_\_\_\_\_
- Le mécanisme et la pompe de la direction assistée fonctionnent bien, n'accusent aucun signe de fuites et le niveau est au niveau prescrit. L'état du liquide est bon.
  - Le maître-cylindre des freins n'accuse aucun signe de fuites ni de canalisations endommagées et le liquide est au niveau prescrit.

- Le système de climatisation n'accuse aucun signe de fuites, de bruits anormaux et il refroidit le véhicule convenablement.
- 3. SOUS LE VÉHICULE**
- Le carter de la transmission n'indique ni dommage ni fissure.
  - Tous les liquides sont aux niveaux prescrits et n'accusent aucun signe d'additifs.
  - Les fuites de liquide et d'huile, s'il y en avait, ont été réparées.
  - Il n'y a aucun signe de dommage physique qui pourrait entraîner une panne mécanique future.
  - Les joints à rotule supérieur et inférieur sont lubrifiés et n'indiquent aucun signe de jeu excessif.
  - Les étriers de freins à disque, les cylindres de roue, les canalisations de freins et les tuyaux flexibles n'accusent aucun signe de fuite ni de détérioration.
  - Les jambes de suspension n'accusent aucun signe de fuite ou de faiblesse.
  - La suspension n'est pas modifiée (pneus surdimensionnés, dispositif de levage).

- 4. ESSAI ROUTIER**
- Le moteur fonctionne doucement au ralenti et aux vitesses de conduite normales et n'émet aucun bruit anormal.
  - La pression de l'huile du moteur et la température de l'eau correspondent aux valeurs prescrites.
  - Le changement des vitesses de la transmission automatique ou manuelle se fait normalement dans toutes les conditions de conduite et il n'y a aucun bruit anormal.
  - Les vibrations, le jeu excessif, les grincements et les bruits anormaux, s'il y a lieu, ont été corrigés.
  - Le véhicule n'accuse aucun signe de consommation excessive d'huile (vapeur d'échappement bleue, bougies encrassées d'huile).
  - L'effort d'application sur la pédale des freins est normale et les freins ne tirent pas.
  - Aucun signe de jeu excessif, d'instabilité ou d'effort nécessaire au niveau de la direction.

Ceci atteste que les inspections susmentionnées ont été effectuées et que toutes les réparations nécessaires ont été faites. (Annexer une copie du bon de travail.)

Signature du concessionnaire autorisé \_\_\_\_\_ Nom du technicien \_\_\_\_\_

A COMPLÉTER ET A CONSERVER DANS LES DOSSIERS DU CONCESSIONNAIRE

8V169 (007-10)

### SERVICE PARTOUT AU PAYS

Les services prévus par le contrat sont assurés par le concessionnaire Chrysler qui vous l'a vendu. S'il vous est impossible de vous présenter chez ce concessionnaire pour vous prévaloir d'un service, vous pouvez vous adresser à n'importe quel concessionnaire Chrysler au Canada ou aux États-Unis. Si vous ne pouvez pas obtenir un service prévu en vertu du contrat auprès d'un concessionnaire autorisé, vous pouvez appeler au numéro sans frais pour vous renseigner.

### TROUSSE PERSONNALISÉE ET MODALITÉS DU CONTRAT

Dès réception et acceptation de votre demande par Chrysler, telle que transmise par votre concessionnaire vendeur, vous recevrez une lettre personnalisée confirmant votre admissibilité aux avantages du contrat que vous avez acheté, une carte de membre et un aperçu des modalités. Cette trousse servira à vous identifier, et à identifier votre véhicule, auprès de tout concessionnaire Chrysler au Canada, ou aux États-Unis, comme étant admissible aux services du plan. La carte de membre doit être présentée au concessionnaire chaque fois qu'un service couvert par le plan est requis.

### RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire est tenu d'utiliser le véhicule et d'en assurer l'entretien conformément aux directives décrites dans le *Guide de l'automobiliste* fourni par Chrysler avec chaque véhicule neuf ou par le constructeur propre à chaque véhicule.

# ACHETEZ VOTRE VÉHICULE D'OCCASION EN TOUTE CONFIANCE



GARANTIE SUR  
LES VÉHICULES  
D'OCCASION DE  
QUALITÉ DE  
CHRYSLER CANADA

Vous pouvez acheter votre prochain véhicule d'occasion en toute confiance, car, grâce à l'inspection mécanique auquel il a été soumis, il est admissible à l'une des huit garanties prolongées sur les véhicules d'occasion de qualité.



Toutes les garanties prolongées sur les véhicules d'occasion de qualité sont appuyées par Chrysler Canada. Elles sont en outre entièrement transférables et protègent contre le coût des pièces et de la main-d'œuvre nécessaires pour les réparations couvertes. Une franchise de 100 \$ s'applique conformément aux modalités du contrat choisi.

Garantie prolongée sur les véhicules d'occasion de qualité de Chrysler et autres que Chrysler.

- Les véhicules doivent avoir parcouru un maximum de 200 000 kilomètres et être âgés de 8 ans ou moins, à compter de la date de mise en circulation initiale.

COMPOSANTS COUVERTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR		
Code du contrat	Durée	Distance
813	3 mois	5 000 km
816	6 mois	10 000 km
817	12 mois	20 000 km
818	24 mois	40 000 km

COMPOSANTS COUVERTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR ET DU PLAN D'OR*		
Code du contrat	Durée	Distance
803	3 mois	5 000 km
806	6 mois	10 000 km
820	12 mois	20 000 km
840	24 mois	40 000 km

\*La couverture du plan commence à la date de la vente du plan, avec la lecture du compteur à cette date.

## VÉHICULES ADMISSIBLES

Les véhicules d'occasion de qualité doivent répondre aux critères suivants :

1. kilométrage inférieur à 200 000 kilomètres et ayant moins de huit ans à compter de la première date de mise en circulation;
2. véhicules destinés à un usage personnel;
3. inspectés et déclarés en bon état et aptes à prendre la route par le concessionnaire qui procède à la vente;
4. jamais déclarés perte totale par une compagnie d'assurances;
5. sans modifications non conformes aux spécifications de Chrysler ou du constructeur.

## VÉHICULES NON ADMISSIBLES

Les véhicules suivants ne sont pas admissibles au programme de véhicules d'occasion de qualité par Chrysler :

- véhicules ayant parcouru plus de 200 000 km;
- véhicule ayant plus de huit ans à compter de la première date de mise en circulation;
- véhicules utilisés pour le déneigement;
- véhicules utilisés pour le remorquage ou camions à benne basculante;
- véhicules dont l'équipement d'origine a été modifié, incluant les autocaravanes;
- véhicules équipés d'un moteur diesel et châssis-cabines, autres que Chrysler Canada Inc.;
- véhicules dont le compteur kilométrique a été trafiqué ou dont il est difficile de déterminer le kilométrage exact;
- véhicules autres que Chrysler au Québec, en Saskatchewan et en Alberta;
- véhicules qui ne sont pas construits selon les normes canadiennes (incluant tous les véhicules importés à l'exception des importations autorisées par CCI) ou les véhicules qui ne sont pas immatriculés au Canada;
- véhicules accidentés ayant été déclarés perte totale par une compagnie d'assurances;
- véhicules dont l'utilisation est non conformes aux spécifications du constructeur en matière de charge utile ou de capacité de remorquage;
- véhicules dont la garantie de l'usine a été annulée ou restreinte par le constructeur;
- véhicules utilisés dans des conditions rigoureuses de conduite hors route;
- véhicules d'un poids supérieur à 6 200 kg;
- véhicules à alimentation hybride.



## COMPOSANTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR COUVERTS

**MOTEUR** : Bloc-cylindres et toutes les pièces internes; culasses; bouchons de chemises d'eau; couvre-culasses; carter; chaîne ou courroie de distribution, pignons et carter; pompe à huile; tubulure d'admission et collecteur d'échappement; pompe à eau et boîtier; boîtier de turbocompresseur, toutes les pièces internes et actionneur de la soupape de décharge; amortisseur de vibrations; compresseur de suralimentation; pompe d'injection et injecteurs de moteur diesel Cummins<sup>MD</sup>; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

**TRANSMISSION** : Boîtier et toutes les pièces internes; carter; convertisseur de couple et couronne de démarreur; plateau de flexion; plateau entraînement; volant-moteur; carter; capteurs de vitesse de l'arbre et solénoïde; module de commande de la transmission et contacteur de gamme; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

*Nota : Les pièces d'embrayage de la transmission manuelle ne sont pas couvertes.*

**VÉHICULES À TRACTION AVANT** : Boîtier de transmission et toutes les pièces internes; carter et couvercle de différentiel; arbres de roues; joints homocinétiques, boîtier et soufflets; roulements de roues avant; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

*Nota : Les pièces d'embrayage de la transmission manuelle ne sont pas couvertes.*

**VÉHICULES À PROPULSION** : Arbre de transmission; joints universels et fourches; roulements intermédiaires de l'arbre de transmission; carter de pont et toutes les pièces internes; arbres de roues et roulements; joints et bagues d'étanchéité des pièces couvertes seulement.

**VÉHICULES QUATRE ROUES MOTRICES** : Boîte de transfert et toutes les pièces internes; joints universels et fourches; arbres de transmission et roulements intermédiaires; carter de pont et toutes les pièces internes; boîtier du mécanisme de débrayage; arbres de roues et roulements; moyeux de blocage et roulements; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

**TRANSMISSION INTÉGRALE** : Boîte de transfert et toutes les pièces internes; arbre de transmission et arbres de roues; joints homocinétiques et soufflets; carter de pont et toutes les pièces internes; boîtier de différentiel et toutes les pièces internes; roulement à billes d'arbre secondaire; bride d'arbre secondaire; carter arrière; viscocoupleur; embrayage à roue libre; moteur de dépression; tube de torsion; entretoise de pignon et cale; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

## COMPOSANTS COUVERTS DU GROUPE MOTOPROPULSEUR ET DU PLAN D'OR

Comprend les composants du groupe motopropulseur énumérés ci-dessus ainsi que les composants du plan d'or suivants :

**COMPOSANTS ÉLECTRIQUES** : Alternateur; démarreur et solénoïde; module de commande du groupe motopropulseur; ordinateur de gestion du moteur (module de commande du moteur distinct); distributeur; bobine d'allumage, enroulement de la bobine; régulateur de tension; avertisseur sonore et commande d'avertisseur sonore; radio installé en usine; lecteur CD installé en usine; lecteur vidéo installé en usine; module du système de navigation et lecteur DVD installés en usine; groupe d'instruments électroniques; voltmètre; indicateur de niveau de carburant; thermomètre; compte-tours; indicateur de pression d'huile; indicateur de suralimentation; indicateur de vitesse; tous les faisceaux de câblage; injection électronique (injecteurs non compris); moteurs d'essuie-glaces de pare-brise et de lunette; module de commande des essuie-glaces; interrupteurs électriques à commande manuelle; contacteurs de stationnement et de point mort; transmetteur de température et manoccontact d'huile du moteur; module de commande fonctionnel; dégivreur de lunette; moteurs et guides de lève-glaces; antenne électrique; moteurs de réglage des sièges; serrures électriques et tringleries (barillet et loquets non compris); récepteur et module de télédéverrouillage; ordinateur de bord; centre de signalisation; centre d'information électronique au pavillon; moteur, module et câblage du toit ouvrant à commande électrique; moteur de capote; moteurs et commandes des rétroviseurs électriques; régulateur de vitesse; moteur et module de phares escamotables.

**FREINS ANTIBLOCAGE** : Bloc hydraulique du système de freins; pompe mortorisée; bloc de commande; capteurs et relais; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

**FREINS** : Maître-cylindre; dispositif d'assistance; cylindres de roues; étriers et pistons; canalisations, flexibles, raccords et bagues d'étanchéité; compensateur de freinage; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement. *Nota : Les garnitures, les plaquettes, les disques et les tambours de freins ne sont pas couverts.*

**DIRECTION** : Boîtier de direction et toutes les pièces internes; mécanisme de direction assistée et pompe; raccord inférieur de la colonne de direction; crémaillère; module du sac gonflable du conducteur; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

**CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT ET D'ALIMENTATION DU MOTEUR** : Ventilateur, moteur et embrayage du ventilateur; radiateur; thermocontact du circuit de refroidissement; pompe à eau; pompe à carburant à commande électrique et mécanique; transmetteur; réservoir et canalisations.

**CLIMATISATION ET CHAUFFAGE** : Seules les installations du système de climatisation d'origine ou autorisées par Chrysler sont admissibles. Compresseur; embrayage; bobine; condenseur; évaporateur; soupape de détente de l'accumulateur et du dessiccateur; tuyaux et flexibles; contacteurs manométriques haute et basse pression; contacteur d'embrayage; commandes au tableau de bord; module de commande assistée; moteur de ventilateur; joints et bagues d'étanchéité pour les pièces précédentes seulement.

**SUSPENSION AVANT** : Jambes MacPherson; supports, bagues et roulements des jambes; bras supérieurs et inférieurs; joints à rotule inférieurs et supérieurs; bagues et roulements; bagues et arbres des bras de suspension.

**SUSPENSION ARRIÈRE** : Bras de suspension inférieurs; pivots de fusée; ressorts et bagues arrière; brides, supports et isolants; jumelles et amortisseur; barre stabilisatrice.

CETTE BROCHURE DONNE SEULEMENT DES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX. RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE CONCESSIONNAIRE POUR CONNAÎTRE TOUTES LES DÉTAILS ET LES MODALITÉS.